

COMMUNE DE SISCO
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 15 février 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Marcel VIVONI, demeurant à SISCO.
Né à SISCO le 16 novembre 1941.
Décédé à SISCO le 13 août 2020 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SISCO (Haute-Corse)

Dans maison, cadastrée section H lieudit BALBA N°1463 pour 08 a 83 ca.
Lot numéro 8, soit une cuisine au rez-de-chaussée avec terrasse au-dessus et terrasse de 12M2 environ sur le devant côté mer ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI